

Affaire suivie par :

Jean-Roland GAUD, Président de la Commission Règlementation-Championnats-Autorisations

Email : jr.gaud@lsareunion.re

ATTESTATION

Avis défavorable pour l'organisation d'une manifestation sportive automobile

Pour l'épreuve sportive automobile dénommée :

13^{ème} Rallye National de Saint-Joseph

Demandée pour les : 11, 12 et 13 mai 2018

Par : l'Association Sportive Automobile PROMO (ASA PROMO)

Epreuve de catégorie « Rallye National », non-inscrite au calendrier annuel de la Ligue du Sport Automobile de La Réunion soumis à la Commission Départementale de Sécurité Routière,

Un avis défavorable à l'organisation de cette épreuve et à tout report de cette épreuve à une autre date en 2018 est délivré par la Ligue du Sport Automobile de La Réunion aux motifs ci-après :

- L'association demanderesse est demeurée, en octobre 2017, au moment d'arrêter le calendrier des épreuves 2018, en situation administrative et financière irrégulière vis-à-vis de la Ligue du Sport Automobile de La Réunion l'empêchant d'organiser une épreuve du Championnat de La Réunion des Rallyes.

De ce fait, La Ligue du Sport Automobile :

- o *a réservé, en son nom, ces dates des 11-12-13 mai pour le 2^{ème} Rallye National Réunion Sud. En effet, ces dates sont traditionnellement réservées à une épreuve du Championnat de La Réunion des Rallyes, pour des raisons de respect du cahier des charges de ce championnat imposant un délai minimal de 5 semaines avant et après chacune des épreuves. Le rallye précédent se situe le 7 avril et le suivant le Tour Auto De La Réunion les 27-28-29 juillet. Traditionnellement aussi, le Tour Auto est l'épreuve la plus importante (inscrite au Championnat de France de 2^{ème} division) et la plus onéreuse, de sorte qu'un délai supplémentaire est respecté entre le rallye des 11-13 mai et le Tour Auto où aucun rallye n'est organisé.*
- o *a attribué le 3 février 2018 l'organisation du 2^{ème} Rallye National Réunion Sud à l'ASA REUNION*
- o *a émis un avis favorable au dossier de cette épreuve présenté par l'ASA Réunion aux autorités préfectorales*
- Entretiens, l'association demanderesse a été suspendue de pouvoir organiser toute épreuve (même hors Championnat de La Réunion), par décision du 16 janvier 2018 de la Commission de discipline de la Fédération Française du Sport Automobile, pour une durée de 6 mois à compter de mars 2018. Les dates des 11, 12 et 13 mai 2018 se situent dans cette période de suspension.

Par ailleurs, le délai de 5 semaines à respecter entre 2 rallyes déjà inscrits au calendrier 2018 empêche également tout report de cette épreuve, qui aurait été dans tous les cas hors Championnat de La Réunion des Rallyes, en fin d'année après la période de suspension de l'ASA PROMO (confère calendrier de ligue joint).

D. G A Saint-Denis, le 12 mars 2018
Pour le Comité directeur, Denis ANTOU, Président-Délégué

Page 1 sur 1

Ligue du Sport Automobile de La Réunion

Siège social : Maison Régionale des Sports - 97495 - Saint-Denis Cedex - lsar@orange.fr

Statuts déclarés auprès de la Préfecture de La Réunion le 15 avril 1985 (Journal Officiel), sous le numéro 1956, modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 10 sept 2016.

Siren : 429 393 879, Siret : 429 393 879 00011 - W9R1000642